



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure
Lots projetés 6 218 700 (61-65, boulevard Perrot Nord)
et 6 218 701 (67-71, boulevard Perrot Nord)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de deux futures habitations trifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 218 700 (61-65, boulevard Perrot Nord) et 6 218 701 (67-71, boulevard Perrot Nord), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment principal projeté soit à 3,47 mètres de la ligne latérale gauche au lieu de la distance minimale de 4,5 mètres;
- Que le bâtiment principal projeté soit à 3,45 mètres de la ligne latérale droite au lieu de la distance minimale de 4,5 mètres;
- Que les escaliers en cour arrière soient situés à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que les escaliers en cour avant soient situés à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 septembre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 24 août 2018.

(Signé) Danielle Rioux

Danielle Rioux, OMA
Assistante-greffière